



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de convocation : 06 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la commune de TARNAC s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, le 12 octobre 2018 à 20h30 sous la présidence de Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire.

Présents : J. BESSE, M.R. BOURNEIL, P. CHAUVOT, J. GABIACHE, M. GLIBERT, F. BOURROUX, C. LUCE, P. MARSALEIX, B. ROSOUX.

Le quorum est atteint, Madame Janine GABIACHE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h45.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 août 2018 :

Mme le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 03 août 2018 ; il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Madame le Maire présente l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1- Redevance occupation du domaine public France télécom
- 2- Décisions modificatives budget principal
- 3- Plan de financement « Petites maisons »
- 4- Plan de financement travaux complémentaires de l'église
- 5- Programme voirie 2019
- 6- Mise aux normes du plan d'eau
- 7- DETR 2019
- 8- Demandes de subvention Certinergy
- 9- Points sur les projets en cours
- 10- Personnel communal
- 11- Cimetière PV abandon de concession
- 12- Adressage
- 13- Projet bivouac du PNR
- 14- Cérémonie du 11 novembre 2018
- 15- Visite du PNR du jeudi 25 octobre dans le cadre du voyage interParcs des 25 et 26 octobre
- 16- Déclaration des villes et communes solidaires
- 17- Projet d'association « courant Citoyen » 20 octobre
- 18- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Séance

1- Redevance occupation du domaine public Télécommunication –Exercice 2018.

Délibération n° 2018-57

VU, le décret du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par France Télécom,

CONSIDÉRANT, que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune évolution du patrimoine du Réseau de télécommunication au cours de l'année 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les redevances maximales d'occupation du domaine public routier à savoir pour l'année 2018 :

- artère aérienne : 28.826 km x 52.38 € =	1 509.90 €
- artère souterraine : 18.396 km x 39.28 € =	722.59 €

Soit un total de 2 232.49 €

2- Décision modificative n° 1 - Budget Principal – Exercice 2018. Délibération n° 2018-58

Mme le Maire propose la décision modificative ci-dessous pour intégrer au budget de l'exercice en cours l'aide départementale accordée à notre commune pour les travaux (partie extérieure) « des petites maisons ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative ci-dessous au Budget Principal.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Subventions d'investissement				132	280	20 000,00
Investissement recettes						20 000,00
		solde	20 000,00			

2 bis- Décision modificative n° 2 - Budget Principal – Exercice 2018. Délibération n° 2018-59

Mme le Maire propose les décisions modificatives ci-dessous pour équilibrer le chapitre 67.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les décisions modificatives ci-dessous au Budget Principal.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		4 350,00			
Autres charges exceptionnelles				678		4 350,00
Fonctionnement dépenses			4 350,00			4 350,00
		solde	0,00			

3- Plan de financement « Petites maisons » et demande d'aide financière.

Délibération n° 2018-60

Dans le cadre du contrat de solidarité rurale 2018-2020 signé avec le Conseil départemental, nous avons programmé la rénovation intérieure des « petites maisons ». Cette aide du département de 20% plafonnée à 20 000€ nous permettra d'amoindrir l'autofinancement communal.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter cette aide et à adopter le plan de financement.

Ce projet est éligible, dans le cadre des fonds européens Leader, à une aide plafonnée à 50 000€. Le nouveau plan de financement prend en compte cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte le projet de rénovation de l'extérieur du bâtiment et la création de salles et de sanitaires pour un coût total de 179 200 € HT décomposé comme suit :**

Travaux extérieurs : Total 60 267.70 € HT

Qui se décomposent comme suit :

Gros œuvre – ravalement : 42 292 € HT

Menuiserie extérieures bois : 17 975.70 € HT

Travaux intérieurs : Total 118 932.30 € HT

Qui se décomposent comme suit :

Menuiseries intérieures bois : 14 754.60 € HT

Plâtrerie – faux plafonds – peintures : 17 600.29 € HT

Carrelage/faïence : 7 090,25 €

Electricité courants forts / courants faibles : 23 307.20 € HT

Plomberie-sanitaires / chauffage / ventilation : 22 544.09 € HT

Aléas : 13 315.15 €

Honoraires (maîtrise d'œuvre, CSPS, SPS, frais appel d'offre) : 20 320.72 € HT

Subventions obtenues ou sollicitées :

<i>Aide Départementale travaux extérieurs 50% plafonné</i>	20 000 €
<i>Aide Leader :</i>	50 000 €
<i>Aide Départementale travaux intérieurs 20% plafonné</i>	20 000 €
<i>Prime CEE TEPV :</i>	15 630 €
<i>Fondation du patrimoine :</i>	9 000 €
Total des aides :	114 630 €
Autofinancement : 36%	64 570 €

- Autorise Madame le Maire à demander les subventions afférentes,

A ce titre :

- Sollicite du Conseil Départemental une aide financière pour les travaux intérieurs, au titre du contrat de solidarité communale

Montant HT de la dépense :	118 932.30 €
Aide du Conseil Départemental 20% plafonné	20 000 €

- Sollicite une aide Leader pour l'ensemble des travaux

Montant HT de la dépense	179 200 €
Aide Leader sollicitée	50 000 €

- Approuve le plan de financement ci-dessous*

Coût HT des travaux :	179 200 €
Aide du département travaux extérieurs :	20 000 €
Aide Leader :	50 000 €
Aide du département contrat de solidarité :	20 000 €
Aide Fondation du patrimoine *:	9 000 €
Total des aides	114 630 €
Autofinancement :	64 570 €

*Pour rappel, la mairie a souscrit avec l'association ARHA un plan de mécénat populaire et elle espère par ce biais pouvoir recevoir des dons des Tarnacois.

- Autorise Mme le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

- Demande à Mme le Maire d'inscrire la dépense au budget

4- Plan de financement travaux complémentaires de l'église et demande d'aide financière. Délibération n° 2018-61

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, il avait été demandé à la DRAC de compléter la restauration par la poursuite du pavage de la partie nord, au pied du clocher, espace délimité par deux murets, jouxtant l'église.

La DRAC a répondu favorablement en date du 20 septembre 2018 à la demande de la commune et intervient à 50% sur ce chantier. La Région Nouvelle Aquitaine, prenant en compte la décision de la DRAC, peut intervenir de façon complémentaire à hauteur de 15%.

Un nouveau plan de financement a donc été établi :

Pavage : 19 689.00 HT 23 626.80 TTC
Subvention DRAC : 50%
Subvention NA : 15%
Autofinancement : 35%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve le projet de pavage, complément de travaux dans le cadre de la restauration extérieure de l'église », pour un montant de 19 689.00 € HT soit 23 626.80 € TTC**
- **Demande à bénéficier d'une subvention de la Région au titre de la restauration des édifices protégés monuments historiques**
- **Valide, le plan de financement ci-dessous**

Montant de l'opération HT	19 689 €
Montant de l'opération TTC	23 009.60 €
Aide financière DRAC 50 %	9 845 €
Aide financière Région NA 15 %	2 953 €
Autofinancement 35% du HT.....	6 891 €

- **Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.**
- **Demande à Madame le Maire d'inscrire la dépense au budget principal**

5- Programme voirie 2019. Délibération n° 2018-62

Il est rappelé que la municipalité a adopté concernant la voirie deux principes : effectuer la réfection des voiries en partant des villages les plus importants en population et fixer le montant financier annuel en fonction de l'aide départementale.

Après la remise en état de la VC 11 route de Lacombe, il est proposé au Conseil de réaliser la réfection de la Voie communale VC9 d'une longueur de 1 500 mètres.

Cette réfection se ferait en plusieurs tranches et débuterait par la partie la plus endommagée située dans le village d'Orliac.

La commune utilisera la dotation annuelle voirie de 12 000 € du Conseil Départemental pour financer cette réalisation dont le montant prévisionnel total se monte à 121 885 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte le projet de rénovation de la VC9 et autorise Mme le Maire à lancer les consultations pour la première tranche.

6- Mise aux normes du plan d'eau. Délibération n° 2018-63

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le plan d'eau communal

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'achèvement de l'étude d'aide à la décision concernant le plan d'eau et de la complétude du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le plan d'eau communal à déposer auprès des services de la DDT.

Les travaux de mise aux normes nécessaires à notre demande correspondent au projet travaillé et validé avec le comité de pilotage constitué spécialement, c'est-à-dire au scénario 4 : création d'un bassin de décantation, d'une pêcherie, aménagement du déversoir de crue, création d'un système de demi-moine et d'un système de soutirage des eaux de fond.

Le montant prévisionnel des travaux est de 156 500 € HT.

Les travaux ont été initialement programmés dans le contrat territorial Sources en action pour 2020. Les modalités d'aides de nos partenaires financiers, notamment de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, sont en cours de révision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de :

- **Déposer le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le plan d'eau communal situé à la Nouaille,**
- **Solliciter l'avancement de la programmation des travaux de 2020 à 2019 dans le cadre du contrat territorial,**
- **Solliciter les aides du conseil Départemental et de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour cette opération**
- **d'affermir la tranche optionnelle de l'étude d'aide à la décision, correspondant à la maîtrise d'œuvre des travaux, une fois la programmation et les modalités d'aides des partenaires connues.**
- **Autoriser Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.**

7- DETR 2019. Délibération 2018-64.

La salle des Fêtes mérite des aménagements du point de vue de l'insonorisation, des éclairages, du revêtement de sol pour permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les spectacles. Il faudrait aussi répondre aux besoins exprimés d'avoir un espace cuisine de réchauffage de plats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de :

- **Réaménager la salle des fêtes :** Prévoir un plancher, des éclairages.
- **Transformer l'ex bureau cantonnier en cuisine :** Abaisser le sol de l'ex bureau pour retrouver le niveau de la salle des fêtes.
- **Solliciter les aides au titre de la DETR et du conseil Départemental**
- **Autoriser Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.**

8- Demandes de subvention CertiNergy.

Quatre dossiers ont été déposés dans le cadre des « économies d'énergie dans les TEPCV » : la réfection de l'éclairage public (dépense éligible : 41 415 €), l'isolation de la Salle des jeunes (4 430 €), la réfection des ouvrants du rez-de-chaussée de la maison communale (27 803 €) et les travaux d'isolation des petites maisons (20 319 €).

Ces travaux ont fait l'objet d'un accord avec le PNR et CertiNergy et nous permettent de bénéficier de 77% de subvention.

9- Points sur les projets en cours.

Maison communale :

La toiture a été entièrement changée cet été. Le store extérieur délabré a été remplacé. La cuisine a été dotée d'une plonge à légumes en inox pour un montant de 2 189 € et les peintures du plafond refaites. Un petit appartement de 2 pièces qui a été réalisé au 1^{er} étage est maintenant loué, un 2^{ème} appartement identique va être restauré dans l'hiver. La cuve de gaz a été enterrée. Toutes les fenêtres et les portes fenêtres des rez-de-chaussée arrière et avant ont été changées.

Ancienne poste :

La médiathèque devrait pouvoir ouvrir courant novembre. 1500 livres sont déjà choisis et réservés. Les horaires d'ouverture seront le mardi toute la journée, le mercredi après-midi, le vendredi matin et un samedi après-midi sur deux.

Aire de vidange de camping-car

L'aire est maintenant opérationnelle. Le coût total de l'opération est de 51 568 €, une subvention européenne Leader de 80% a été obtenue par la commune.

Parking et espace public à côté de l'église

Le projet a été l'objet de nombreuses rencontres entre la chargée de mission « paysage » du PNR, l'architecte des bâtiments de France, le syndicat de la Diège et le responsable de l'archéologie à Limoges. Le projet validé n'attend plus que la réalisation des fouilles d'archéologie préventive pour débiter.

Salle des jeunes

La « salle des jeunes » à côté de la salle des fêtes qui sert pour les activités périscolaires a été rénovée : Après la toiture refaite en 2017, les murs intérieurs ont été isolés et peints. L'électricité a aussi été refaite entièrement.

Eclairage public

La rénovation de la plupart des lampadaires du bourg est maintenant terminée. Le coût total du remplacement des 60 lanternes par des équipements à led ainsi que la pose d'horloge astronomiques pour les villages est de 41 415€.

Petites maisons

Le chantier avance : maçonnerie et ouvertures extérieures sont d'actualité ce mois-ci pour que le bâtiment soit hors d'eau, hors d'air à la fin du mois.

Cantine municipale

De nouveaux produits ont été introduits dans la confection des menus pour aller vers des repas de qualité bannissant les produits industriels. La formation des personnels à ces nouvelles pratiques est en cours.

10- Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire.

Délibération n° 2018-65

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- **De participer à compter du 1^{er} décembre 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,**
- **De verser une participation mensuelle de un euro à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée.**

11- Personnel communal

Le Conseil municipal a fait le point sur le fonctionnement du personnel communal suite à divers dysfonctionnements constatés des services municipaux.

Le Conseil a rappelé les différentes dispositions et procédures mises en place dans la commune :

- Le conseil municipal a adopté le 12 décembre 2014 le règlement intérieur du personnel, règlement qui a fait l'objet d'une concertation avec le personnel le 27 novembre 2014 et obtenu un avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze en date du 27 janvier 2015.
- Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 6 décembre 2017 les fiches de poste des personnels.
- Le conseil municipal a mis en place le 23 mars 2018 le régime indemnitaire RIFSEEP. Il a dans ce cadre revalorisé substantiellement l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de tous les personnels et a décidé d'instaurer le Complément Indemnitaire Annuel et de l'attribuer en fonction des critères suivants :
 - L'investissement
 - La capacité de travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
 - La capacité à s'adapter aux exigences du poste
 - L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
 - Et plus généralement le sens du service public

Le conseil municipal, prenant en compte les décisions déjà adoptées, constatant que les dysfonctionnements constatés nuisent à la bonne marche du service public communal, après en avoir débattu a décidé de rappeler à tous le personnel que :

- Les horaires des personnels sont des horaires de travail et non de présence : tout manquement peut faire l'objet d'une retenue pour service non fait.
- Les heures supplémentaires sont autorisées et validées par l'autorité municipale et doivent faire l'objet d'une demande justifiée préalable.
- Les tâches et les activités fixées par l'autorité communale sont à effectuer avec le sens du service public précisé précédemment.
- Tout manquement à ces dispositions fondamentales de tout salarié pourra faire dorénavant l'objet d'un avertissement écrit.

Le conseil municipal a décidé d'en informer une nouvelle fois tout le personnel et souhaite que chaque agent apporte, si nécessaire, au plus vite les modifications attendues dans l'intérêt du service rendu aux habitants.

12- Cimetière PV abandon de concession

Sur le 1^{er} constat, 37 concessions sont concernées. Entre temps, 2 procédures ont été annulées.

Sur les 35 restantes, aucun contact depuis 3 ans.

Parmi ces 35, 3 sont trentenaires et auraient pu être non renouvelées déjà 2 fois. L'une d'entre elles est entretenue.

Deux propositions de reprises de ces 2 sépultures « trentenaires » ont été faites par des particuliers à la commune. Le processus de reprise-revente tout en conservant l'aspect de ces concessions est à l'étude.

13- Adressage

Le récapitulatif des habitations a été fait à partir du relevé d'eau et du recensement et du relevé de propriétés. Ce récapitulatif a été reporté sur les plans de la Diège. Il reste à vérifier sur le terrain la réalité de la situation : habitations, plaque existante ou à créer...

La répartition des différents villages a été faite entre les membres du Conseil pour vérification sur place.

14- Projet bivouac du PNR. Délibération 2018-66

Le PNR ML souhaite accompagner la réalisation d'au moins 2 aires de bivouac supplémentaires pour créer un circuit 100% bivouac, opérationnel à l'été 2019.

Le parc propose de constituer et d'animer un groupe d'appui technique au projet pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des aires. Cet accompagnement permettrait d'avoir une approche globale du circuit et serait garant de la cohérence du projet (choix et complémentarité des sites d'implantation, intégration paysagère de l'aire, aménagements paysagers, résolution des questions techniques...)

Ce groupe sera composé de la paysagiste et d'un technicien de la DDT Corrèze, éventuellement des chargés de mission paysage et urbanisme du PNR, de la chargé de mission URCOFOR, d'un architecte conseil du CAUE, de représentants des usagers de l'aire de bivouac et des techniciens des intercommunalités en fonction de leur disponibilité et des services potentiellement concernés.

Le coût de l'aire pour la commune serait d'environ 10 000€ puisqu'elle pourrait prétendre à une aide européenne feader de 80% sur le montant estimatif de 60 000€.

Le Conseil après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, se porte candidat pour participer au circuit 100% bivouac du PNR et autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

15- Cérémonie du 11 novembre 2018

Dans le cadre du 100ème anniversaire de la fin de la guerre de 14-18, la médiathèque pour célébrer cet évènement organise une exposition « La Grande guerre à travers la presse corrézienne » qui sera visible du 6 au 21 novembre à la Salle des Fêtes. Le Dimanche 11 novembre à 14h30, les élèves et anciens élèves de la commune présenteront dans ce cadre une petite pièce de théâtre.

16- Visite du PNR du jeudi 25 octobre dans le cadre du voyage interParcs des 25 et 26 octobre

Le PNR Millevaches en Limousin organise les 25 et 26 octobre un voyage interParcs sur le thème « urbanisme et paysage » et accueille les PNR de Nouvelle-Aquitaine, de la Brenne et des Causses du Quercy.

A cette occasion, les participants arriveront à Tarnac le jeudi à 11h45 et la commune leur présentera les projets. Ils déjeuneront à la maison communale à 13h, puis reprendront la visite des sites à 14h15.

17- Adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

Délibération 2018-67

L'association nationale des villes et territoires accueillants s'est constituée sur les bases suivantes :

A l'heure où l'échec des politiques migratoires européenne et nationale entraîne une montée des populismes tout en restreignant les droits humains fondamentaux, nous, élu.e.s de villes et collectivités, décidons de nous unir sous une bannière commune : celle de l'accueil inconditionnel.

Nous demandons ainsi que l'Etat assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Cela doit passer par la mise en place d'une stratégie nationale d'accueil afin de répartir et d'accompagner l'effort de solidarité.

Nous l'enjoignons à respecter le droit et ses engagements internationaux (Protocole de Quito de l'ONU, Convention de Genève), européens (Pacte d'Amsterdam) et nationaux (Code des Familles et de l'Action Sociale)

Néanmoins, dépositaires d'une tradition d'accueil et de valeurs humanistes, nous, élu.e.s locaux et territoriaux, mettons en oeuvre et expérimentons déjà sur nos territoires, au quotidien, des réponses aux impératifs de l'urgence humanitaire et d'inclusion de tout un chacun, même quand l'Etat est défaillant.

Surtout, nous agissons en responsabilité, conformément à nos obligations règlementaires et législatives.

L'association que nous avons constituée à Lyon 1er le 26 septembre 2018, rassemble tout.e.s les élu.e.s promouvant l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices. Fort.e.s de notre expérience, animé.e.s par la volonté d'agir collectivement, nous donnerons à voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale. Il n'y a pas UNE politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux.

Elle permettra de mettre en avant toutes les réussites locales en matière d'accueil sur notre territoire et les réussites que cela engendre lorsque chacun assume ses responsabilités.

Elle permettra aussi, la mise en commun de bonnes pratiques, l'accompagnement de territoires volontaires, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, la proposition de mesures adaptées. En partenariat avec toutes les forces vives volontaires: acteurs associatifs, citoyen.ne.s, universitaires, juristes, militant.e.s, etc.

Nous souhaitons la bienvenue aux élu.e.s de tous horizons et de tout territoire, qui, partageant nos valeurs humanistes et notre volonté politique, veulent rejoindre notre association.

Damien CARÊME, Maire de Grande-Synthe, Président de l'Association

Catherine BASSANI, Représentante de la ville de Nantes

Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-Sur-Seine

Marie-Dominique DREYSSE, Maire-adjointe de Strasbourg
Gérard FROMM, Maire de Briançon
Corinne IEHL, Elue de Lyon 7ème arrondissement
Myriam LAÏDOUNI-DENIS, Elue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Bernard MACRET, 4ème Adjoint aux Solidarités Internationales, Grenoble
Halima MENHOUDI, Adjointe au Maire de Montreuil
Jaklin PAVILLA, 1ère Adjointe au Maire de Saint-Denis
Nathalie PERRIN-GILBERT, Maire du 1er arrondissement de Lyon
Eric PIOLLE, Maire de Grenoble
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis
Bozena WOJCIECHOWSKI, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine

Le Conseil municipal après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association nationale des villes et territoires accueillants

18- Projet d'association « courant Citoyen » samedi 20 octobre

Une nouvelle association locale pour le développement des énergies renouvelables citoyennes est née sur le territoire : COURANT CITOYEN.

Cette association souhaite développer des projets de production d'énergie renouvelable portés par des habitants, collectivités et acteurs locaux qui participent majoritairement au financement et à la gouvernance.

Courant Citoyen organise une journée de travail le samedi 20 octobre à Peyrelevade, afin d'avancer sur le projet avec l'appui du réseau CIRENA qui accompagne les projets de production d'énergie citoyens. C'est l'occasion de rencontrer Charlène SUIRE (qui suit notre projet depuis ses débuts) et Célestine VOEGEL (nouvelle animatrice CIRENA sur la région ex-Limousin).

Le Conseil municipal est intéressé par ce projet et sera représenté à cette réunion.

19- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h24
Affiché en mairie le
Le Maire
Marie-Rose BOURNEIL